

Cachan le 24 septembre 1976

Madame MAUREL

Directrice du Centre Socio-Culturel
ALFA de CACHAN

à

Monsieur MEY

Directeur de l'Action Sanitaire et
Sociale.

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

55 rue de l'Ourcq

PARIS 19ème

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance
l'octroi d'une subvention pour le Club du 3ème Age qui a ses
activités dans le Centre, et dont vous avez, ci-joint le rapport
d'activité.

Veillez croire, Monsieur le directeur, à ma respectueuse
considération.

La Directrice du Centre :

Madame MAUREL

Ses besoins :

- 10 tapis de gymnastique.
- 10 tables pliantes, style tables camping
- 5 tables à jeux.
- 4 scrabbles.
- 2 mallettes de jeux.
- 10 paires de jeux de boules.

Matériel audio-visuel :

- Caméra avec plusieurs films
- Appareil cinéma super 8
- 1 micro avec ampli
- 1 électrophone

Un devis approximatif est joint à ce rapport.

-:-:-:-

Devis approximatif

	Prix de l'unité	Prix total
10 tapis de gymnastique	60,00	600,00
10 tables pliantes (style tables pliantes)	120,00	1200,00
5 tables à jeux	200,00	1000,00
4 scrabble	90,00	360,00
2 mallettes de jeux	200,00	400,00
10 paires de jeux de boules	40,00	400,00
1 caméra super 8 (base sonore)	2000,00	2000,00
1 appareil de cinéma	3000,00	3000,00
1 micro avec ampli	240,00	240,00
1 électrophone	800,00	800,00
		<hr/>
TOTAL		10000,00

A.L.F.A.

Paris, le 20 Janvier 1977

C O P I E

NOTE à Mme POPHILLAT
Responsable du Centre Socio-Culturel
de CACHAN

OBJET - Subvention Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
des Travailleurs Salariés

Dans le Cadre de la subvention globale de
20.000 francs allouée à l'A.L.F.A., pour ~~xxxxxxxxxxxx~~
l'équipement mobilier des 5 Clubs de personnes âgées, une quote
part de 4.000 francs est donc allouée pour votre Club.

Il vous est possible dès maintenant d'acheter
le matériel ou mobilier prévu pour votre Club du 3ème Age. Les
factures seront à faire faire au nom de l'A.L.F.A. Etant donné
que votre Comité d'Animation n'est pas déclaré en association,
l'A.L.F.A. restera propriétaire de ces investissements.

Signé : Mme COSNARD
Déléguée Départementale du
Val de Marne

CLUB du 3ème Age

Cachan, le 25 janvier 1977

1 allée Pierre de Montreuil

94230 CACHAN

Objet : Subvention
Caisse Nationale
Vieillesse des
Travailleurs Salariés

Madame COSNARD
Déléguée Départementale
du Val de Marne

Madame COSNARD,

Madame POPHILLAT vient de nous faire part de votre lettre du 20 janvier 1977. Nous sommes étonnés de la décision prise : "l'ALFA restera propriétaire de ces investissements".

Pour les raisons suivantes :

- Le Club 3ème Age, déclaré en association depuis le 17 décembre 1973 (J.O. du 9.1.1974) se considère responsable.

- A ce jour, compte tenu de notre importance (178 membres de nos activités diverses, du peu de subvention reçue, nous pensions, avec joie, à l'annonce de cette nouvelle, pouvoir acheter le matériel audio-visuel qui nous manque, en complétant la somme par nos soins, et que ceci deviendrait un bien du Club.

- La provenance de cette subvention, (caisse de retraite) indique d'ailleurs la spécificité des receveurs.

Aussi, en conséquence, nous vous demandons de revoir votre décision, et que cette subvention nous soit réellement attribuée, et d'une manière définitive.

Dans l'attente d'une réponse, et en espérant que cette lettre retiendra toute votre attention, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour les Membres du Bureau

po / Le Président

J. D. 2me

Cachan le 28 janvier 1977

NOTE à l'attention de Madame COSNARD

OBJET : Attribution de la subvention de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salarisés, au Club du 3ème Age.

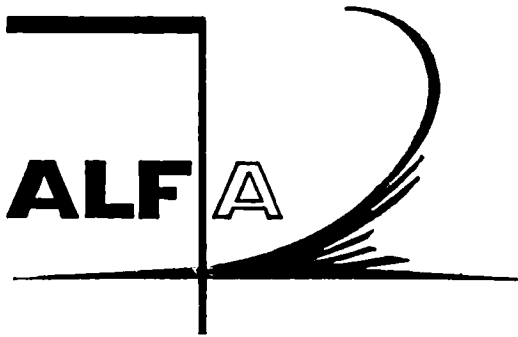
Les membres du bureau du Club ne sont pas d'accord avec la décision de l'ALFA, à savoir : "le matériel acheté avec cette subvention restera la propriété de l'ALFA".

Ils invoquent les raisons suivantes :

- Ils sont eux même en association loi 1901 (déclaration au J.O. du 9.1.1974)
- C'est une subvention de la Caisse de Retraite, donc spécifiquement pour eux.
- En cas de désengagement de l'ALFA, ils se retrouveront sans ce matériel, ce qui les gênera beaucoup.
- Ils veulent dépasser cette somme car leurs besoins sont très important, surtout en matériel audio-visuel.

La Responsable du Centre :

Madame MAUREL



**ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT FAMILIAL
ET L'ANIMATION DES GRANDS ENSEMBLES**

Association déclarée selon la loi 1901

SIEGE SOCIAL — 31, rue de BASSANO — PARIS-8^e

Tél. [REDACTED] et 225-95- [REDACTED] CCP 1048-18 Paris
723.72-55

Paris, le 08 Février 1977

Réf.: MC/CL/O2.32

Objet : Subvention CNAV
Club du 3ème Age Centre
Socio Culturel CACHAN.

Monsieur le Président
Club du 3ème Age
1, Allée Pierre de Montreuil
94230 - CACHAN

Association Nationale d'Education Populaire agréée sous le N° 1964-2

Monsieur,

Nous comprenons bien votre désir de voir l'association du Club du 3ème Age de Cachan devenir propriétaire de l'équipement mobilier alloué par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, dans le cadre d'une subvention attribuée à l'A.L.F.A.

Malheureusement cette aide a été consentie par cet organisme à l'A.L.F.A. pour les activités du 3ème Age qui se déroulent dans les équipements qu'elle gère. C'est donc le gestionnaire du Centre Social qui est propriétaire de cet équipement mobilier et responsable de son affectation réelle aux activités du 3ème Age.

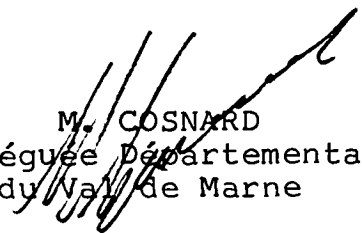
Vous pouvez par ailleurs être rassuré quant à l'utilisation de ce matériel qui, même dans le cas de changement de gestionnaire, resterait attaché à cet établissement.

De plus votre présence dans le Comité d'Animation peut être pour vous une garantie.

./.

Je suis à votre disposition, lors de ma prochaine visite au Centre de la Plaine, pour en parler avec vous si vous le souhaitez.

Soyez assuré, Monsieur, de ma sincère considération.



M. COSNARD
Délégue Départementale
du Val de Marne

A L F A

Paris, le 3 mars 1977

MC/CL

COPIE

NOTE à l'attention de Madame POPHILLAT

Objet : Subvention Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse pour les activités du 3ème âge au Centre Socio-Culturel de la Plaine à CACHAN.

En réponse à votre note du 18 février, je vous confirme notre accord pour l'achat du matériel destiné aux activités du 3ème âge (appareil de cinéma et micro avec amplificateur, jusqu'à concurrence du montant de la subvention soit 4.000 francs.

Les factures seront à adresser à l'A.L.F.A. pour règlement. Ce matériel devra donc être enregistré dans l'inventaire de votre Centre.

M. COSNARD
Déléguée Départementale
du Val de Marne.